

du 03/02/2012

Nombre

de conseillers en exercice	9
de présents	9
de votants	9

L'an deux mille douze et le trois février à 14 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Objet

Désignation d'un délégué et de trois suppléants pour les élections sénatoriales

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Eric MALHERBE, Robert RAYNAL, Melle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Absents :

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Guy ENSUQUE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Suite au vote du 3 février 2012 pour élire un délégué et trois suppléants pour les élections sénatoriales, à l'unanimité, le résultat a été le suivant :

NOTA- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 26 janvier 2012

Pour extrait conforme au registre
Fait à MARCHASTEL le
03/02/2012
Le Maire

- Désignation du délégué :

- Eric Malherbe

- Désignation des suppléants

- Sylvie Crueize
- Roger Brun
- Denise Rouel

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents

Acte rendu exécutoire,
après dépôt ou
transmission en
Préfecture le 03/02/2012

et publication ou
notification
le 03/02/2012